



CCGAD

Comité de pilotage

15 juin 2021

Compte-rendu du Copil



The project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under Grant Agreement n. 101000812



CONSEIL CONSULTATIF
DE GOUVERNANCE
ALIMENTAIRE DURABLE
CCGAD DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Ordre du jour du Comité de pilotage du CCGAD

15 juin 2021

Relevé de décisions	3
1. Validation du travail sur les recommandations issues de l'évaluation du CCGAD	3
2. Planification de la suite des actions du CCGAD	4
Validation du travail sur les recommandations issues de l'évaluation du CCGAD (compte-rendu) ..	5
A. Clarifier le périmètre du rôle « soutenir les initiatives »	5
B. Recentrer le plan d'action du CCGAD	8
C. Clarifier le rôle d'orientation des politiques publiques	15
D. Opérationnaliser le rôle d'orientation des politiques publiques	18
E. Améliorer la représentativité de l'instance	22
Annexes	25
Annexe 1 : Charte des membres du CCGAD (2019)	25
Annexe 2 : Plan d'action du CCGAD (2018)	27

Présent-e-s :

- Patrick Papadato (VP de Bordeaux Métropole – Stratégie nature, Biodiversité et Résilience alimentaire) et Nadège Lecouturier (Collaboratrice du groupe Écologie et Solidarités, Bordeaux Métropole)
- Fabienne Jariod (Saint-Médard-en-Jalles) et Julie Lequin (SaluTerre) : **Collège #1**
- Jocelyne Delhez (EM-France Sud-Ouest) : **Collège #2**
- Jean-Eudes Borde (Coloc' 2 Chefs), Astrid Joubert (INTERBIO Nouvelle-Aquitaine) et Christophe Simon (SIVU Bordeaux-Mérignac) : **Collège #3**
- Jean-Philippe Bilgot (SICA Maraichère Bordelaise) : **Collège #4**
- Dorothée Despaigne-Gatti (CREPAQ), Thierry Hofer (Terre d'ADELES), Christine L. et Soleiman Mouawad (Incroyables comestibles) : **Collège #5**
- Apolline Beyris--Duvignau, Cécile Kessler, Sarah Grégory et Morgane Scouarnec : **équipe d'animation**

Excusé-e-s :

- Delphine Ecouellan (Agrobio Gironde) et Michel Nivelles (AGAP) : **Collège #2**
- Gérard Boissieras (CCAS Artigues-près-Bordeaux) et Elise Madranges : **Collège #4**
- Maxime Morcelet (Gang of Food) : **Collège #5**

Relevé de décisions

1. Validation du travail sur les recommandations issues de l'évaluation du CCGAD

L'accompagnement des prestataires pour l'évaluation du CCGAD s'est achevé en mai 2021. La phase de bilan et le parangonnage d'initiatives inspirantes ont permis de formuler des préconisations pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du CCGAD. Les membres du Comité de pilotage (Copil) du CCGAD se sont répartis en différents groupes de travail pour concrétiser ces préconisations. Cette section présente un relevé de décisions pour chaque préconisation. Les pages 5 à 24 présentent des éléments détaillés ayant accompagné le processus de prise de décision.

A. Clarifier le rôle « Soutenir les initiatives »

Reformulation validée par le Copil :

Soutenir l'émergence des initiatives locales et les expérimentations et en proposer un suivi : Le CCGAD vise à faire émerger des solutions en faveur de l'alimentation durable et viables sur le plan économique, social et environnemental. Il fournit un appui technique, accompagne les porteurs de projets dans la recherche de financements et diffuse des informations sur les initiatives à destination des acteurs alimentaires. Le CCGAD n'est pas un organisme financeur.

Les échanges sont à retrouver en pages 6 et 7.

B. Recentrer le plan d'action du CCGAD

Avant de retravailler le plan d'action du CCGAD et pour ne pas partir d'une feuille blanche, le Comité de pilotage décide d'effectuer une veille des initiatives et des actions déjà en cours sur le territoire. Pour cela, un tableau, permettant de recenser ces initiatives, sera envoyé aux membres du Copil par l'équipe d'animation. Les actions relevées seront celles portées par les membres du Copil mais aussi les actions qu'ils connaissent. L'analyse du tableau sera ensuite effectuée par Dorothée Despaigne Gatti, Jean-Philippe Bilgot et Thierry Hofer, avec l'appui de l'équipe d'animation. Ce tableau permettra aux membres du Copil d'identifier des thématiques prioritaires pour le plan d'action du CCGAD.

Les échanges sont à retrouver en pages 10-13.

C. Clarifier le rôle d'orientation des politiques publiques

Formulation validée par le Copil :

Prendre part au processus des politiques publiques : Le CCGAD développe des positions et promeut des priorités pour orienter les politiques publiques, de leur élaboration à leur évaluation. En tant qu'interlocuteur ayant une expertise de questions alimentaires, le CCGAD permet ainsi de créer et d'enrichir le dialogue entre les élu-e-s, les acteur-rices et les citoyen-ne-s à propos du système alimentaire.

Cette formulation est intégrée à la Charte en tant que 5^{ème} rôle du CCGAD. Les types de production attendus ne sont pas à mentionner dans le rôle.

Les échanges sont à retrouver en page 16.

D. Opérationnaliser le rôle d'orientation des politiques publiques

Pour opérationnaliser le rôle des politiques publiques, le CCGAD se base sur la méthodologie de révision du plan d'action : selon les initiatives identifiées, les membres du Comité de pilotage identifieront des sujets qui peuvent faire l'objet d'un travail de sensibilisation des élu-e-s et/ou technicien-ne-s.

Les échanges sont à retrouver aux pages 20-21.

E. Améliorer la représentativité de l'instance

Chaque représentant-e a comme objectif d'impliquer deux acteurs manquants. Un point sera fait lors du Copil de fin d'année 2021 pour voir si cela a fonctionné. Les questions relevées par le groupe de travail sur la représentativité de l'instance (ex. : ouverture ou non aux adhésions individuelles) seront débattues lors du prochain Copil.

Les échanges sont à retrouver aux pages 23 et 24.

2. Planification de la suite des actions du CCGAD

Avant l'été : un webinaire pour clôturer l'année 2021-2022

Afin de clôturer l'année 2020-2021, il est proposé d'organiser un webinaire d'une heure avant la reprise des plénières en octobre. Un sujet a été retenu pour un webinaire CCGAD avant l'été :

- Bordeaux inspire et s'inspire : présentation par l'association Let's Food de leur diagnostic alimentaire du territoire de Bordeaux Métropole et des résultats du projets Let's Food Cities sur la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre villes à travers le monde.

Pour les prochaines étapes, l'équipe d'animation envoie, par mail :

- Un sondage pour **déterminer une date de webinaire** à partir des disponibilités de l'association Let's Food, sur un créneau d'une heure au moment du déjeuner (semaine du 5 juillet) ;
- Un sondage pour **fixer les dates du prochain comité de pilotage** (courant septembre 2021) **et de la prochaine plénière** (octobre 2021)
- Le tableau à remplir par les membres du Copil pour recenser les initiatives et problématiques pour la révision du plan d'action.

Pendant l'été : veille pour la révision du plan d'action

L'été doit permettre aux membres du Copil de remplir le tableau pour la révision du plan d'action.

Un autre webinaire pourrait être proposé en août, à la fin du stage d'Apolline Beyris--Duvignau :

- Traiter de la sensibilisation du grand public au changement de pratiques alimentaires. Il serait possible de parler de l'impact du changement de pratiques alimentaires sur la totalité de la chaîne de valeur alimentaire.

Après l'été : réunions en Copil et plénière

Le Copil de septembre visera à définir des thématiques à proposer en plénière d'octobre pour la révision du plan d'action.

Les plénières auront lieu le mercredi, en matinée, pour une durée de 3h :

- Début octobre 2021
- Décembre 2021
- Début février 2022
- Mi-avril 2022
- Fin juin 2022

Validation du travail sur les recommandations issues de l'évaluation du CCGAD (compte-rendu)

Cette section présente, pour chaque préconisation, un rappel des conclusions des prestataires, un compte-rendu du groupe de travail, les échanges des membres du Copil et enfin les extraits du parangonnage en lien avec la préconisation.

A. Clarifier le périmètre du rôle « soutenir les initiatives »

A.1. Explicitation de l'enjeu

Cette préconisation vise à définir jusqu'où doit aller l'instance CCGAD dans le soutien aux initiatives (rôle 3 défini dans la Charte). La Délibération de 2017 précise « un Conseil qui crée l'environnement institutionnel favorable pour la transition du système alimentaire vers la durabilité, mais ne se substitue pas aux acteurs ». Actuellement, le CCGAD met en réseau les acteurs et facilite la création de partenariats. L'animatrice endosse la plupart du temps ce rôle (mise en réseau, transmission de contacts, partage des solutions de financement). Ces actions sont citées comme très utiles et à poursuivre.

La proposition reprise du débat en atelier positionne l'accompagnement du CCGAD sur la **phase d'émergence des initiatives** avec la clarification du périmètre suivant :

- Appui technique (conduite de projet, etc.) par les animatrices ;
- Accompagnement à la recherche de financement (infolettre, site internet) ;
- Diffusion d'informations sur les initiatives à destination des acteurs alimentaires ;
- Accompagnement des initiatives sentinelles/pionnières par de l'échange de pratiques de pair-à-pair.

Le Copil du CCGAD du 29 avril 2021 a validé ce périmètre pour le rôle « Soutenir les initiatives ». Le CCGAD ne constitue pas un organisme financeur, cela fait consensus, car il existe déjà de nombreuses institutions avec des enveloppes non épuisées. Un débat existe pour doter le CCGAD d'un petit budget pour mettre en avant les initiatives remarquables avec un prix assorti d'une modeste gratification.

A.2. Proposition du groupe de travail

Rôle initial (Charte 2019) :

Soutenir les initiatives locales et les expérimentations : Le territoire regorge d'initiatives en faveur de l'alimentation durable que le CCGAD peut accompagner. Il peut aussi développer des expérimentations aux côtés des acteurs locaux pour tester des projets, faire émerger des solutions originales et viables sur le plan économique, social et environnemental.

Proposition de reformulation

Soutenir l'émergence des initiatives locales et les expérimentations et en proposer un suivi : Le CCGAD vise à faire émerger des solutions originales en faveur de l'alimentation durable et viables sur le plan économique, social et environnemental. Le CCGAD n'est pas un organisme financeur : il fournit un appui technique, accompagne les porteurs de projets dans la recherche de financements et diffuse des informations sur les initiatives à destination des acteurs alimentaires. *(Il met en œuvre un accompagnement spécifique pour les initiatives sentinelles/pionnières du territoire.)*

A.3. Echanges durant le Copil du 15.06.21

Concernant la nouvelle formulation (hors parenthèse)

Patrick P. se questionne sur le terme « original » qui a été rajouté par rapport à la formulation de la Charte. Le terme a juste été repris de la formulation de la Charte 19, fait remarquer **Jean-Philippe B.** **Jean-Philippe B.** et **Patrick P.** pensent qu'il faut enlever le terme original puisque tout type d'initiatives peut être soutenu par le CCGAD.

Décision : Le retrait du terme « original » est validé par tous les membres du Copil.

Julie L. est gênée par la formulation. Pour elle, il est important de dire que le CCGAD doit être un soutien pour les initiatives et les expérimentations mais il faut intégrer le fait que ces expérimentations doivent être viables sur les plans économique, social et environnemental et qu'elles aient un intérêt territorial. Il faut spécifier que nous allons soutenir des initiatives presque « d'intérêt général ». Il ne faut pas soutenir des initiatives privées et qui ciblent uniquement une petite partie de la population. Il faudrait presque que les membres du CCGAD prennent part à ces initiatives. Pour **Julie L.**, ce n'est pas le rôle du CCGAD de soutenir toutes les initiatives. Ça la gêne qu'il ne soit pas précisé que les initiatives soutenues ont une vocation à intervenir sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Fabienne J. pense qu'on peut ajouter « de la solidarité » pour arriver à : « en faveur de l'alimentation durable et de la solidarité ».

Christine L. : La difficulté par rapport au privé, c'est la crainte de mettre du financement dans une initiative / projet privé qui n'a pas un impact ensuite mais, toutefois, ces initiatives peuvent avoir un réel impact qui ne sera connu qu'après l'évaluation. Ça paraît donc dommage de les mettre de côté dès le début, les initiatives privées ont permis d'innover aussi et peuvent être d'intérêt général.

Jean-Eudes B. demande s'il existe des fiches pour définir la méthode liée à ce rôle. **Cécile K.** répond que non, mais qu'il sera nécessaire de préciser ce que peut faire le CCGAD dans ce rôle. La reformulation doit permettre de préciser le rôle, il faudra ensuite un temps supplémentaire pour savoir de quelle manière le traduire concrètement.

Christophe S. pense qu'il ne faut pas verrouiller, la création de richesse vient de toute part et il faut faire confiance à notre intégrité. Il prend l'exemple d'un acteur du bergeracois qui travaille sur la filière de la tomate et son développement sur le territoire de Bordeaux Métropole, c'est une initiative intéressante à soutenir car le territoire d'action est le nôtre, même si c'est un partenaire extérieur.

Décision : il n'est pas apporté de précision sur le type d'initiatives soutenues, au-delà de la mention « solutions en faveur de l'alimentation durable et viables sur le plan économique, social et environnemental ».

Jean-Eudes B. propose de retirer la mention « le CCGAD n'est pas un organisme financeur ».

Fabienne J. rappelle qu'il s'agit d'un sujet qui n'est pas compris clairement par les membres du CCGAD, et propose de déplacer cette mention à la fin de la phrase.

Décision : la mention « le CCGAD n'est pas un organisme financeur » est déplacée à la fin du paragraphe.

Concernant l'accompagnement spécifique pour les initiatives sentinelles/pionnières

Morgane S. rappelle que la charte doit présenter les rôles, mais les décliner concrètement dans la charte peut être contraignant pour la mise en œuvre de ces rôles. **Thierry H.** confirme que cette indication rajouterait beaucoup de travail. Plusieurs membres s'accordent sur le fait que la nouvelle formulation ne nécessite pas la partie entre parenthèses car le rôle est suffisamment détaillé et sa déclinaison concrète devra être décidée au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Décision : la proposition entre parenthèses est supprimée.

Concernant la prise en compte de ce périmètre par les membres du CCGAD

Il est proposé que chaque représentant-e s'engage à faire connaître ce nouveau périmètre en échangeant avec les membres non élu-e-s du CCGAD.

Décision : cette proposition est retenue.

A.4. Extraits du parangonnage : jusqu'où vont les conseils locaux de l'alimentation dans ce rôle de soutien aux initiatives locales ?

Belo Horizonte

- **Accompagne les initiatives** pour renforcer la sécurité alimentaire : création d'un restaurant populaire (1994) pour garantir un accès à une alimentation de qualité et à faible coût, initiative pionnière au Brésil, qui a essaimé (5 restaurants populaires) ; mise en place d'une agence de certification participative pour les pratiques agroécologiques.

Brighton and Hove

- **Participe à l'émergence des initiatives.** Lancement d'une initiative de réseau d'aide alimentaire (2012) par la coordination de 5 organisations : le conseil anime 3 rencontres dans l'année entre 50 organisations d'aide alimentaire. Le BHFP a valorisé cette initiative dans le cadre d'un plaidoyer auprès du ministère de l'Agriculture.
- **Mise en lien d'initiatives** : organisation de réunions et campagnes via les réseaux sociaux.
- **Accompagne le développement des initiatives** : structuration en entreprise sociale d'une cuisine collective, mise à disposition de personnel et recherches de financement (crowdfunding).

Gand

- **Finance des initiatives** : budget de 60 000 euros géré administrativement par la Ville, pour financer études et actions (ex. : Food Savers, une plateforme logistique pour récupérer les surplus alimentaires). Appel à projets pour soutenir des starts up innovantes : le conseil est jury de la sélection.

Montréal

- **Finance des initiatives** : financement via des fonds projets et suivant un protocole : Le CA de Montréal Métropole en Santé sollicite des recommandations du SAM, qui peut alors créer un comité *ad hoc* élu par le conseil et composés de membres du conseil SAM, de non-membres dont l'expertise est reconnue et d'un représentant de l'équipe de coordination (qui n'a pas le droit de vote). Les membres du comité *ad hoc* ne peuvent solliciter de financements et remplissent une déclaration pour signifier l'absence de conflit d'intérêt. Une grille de sélection partagée définit les conditions du financement.

Pays des Châteaux

- **Mise en lien d'initiatives** : de l'animatrice du CLA avec les acteurs locaux et associatifs comme par exemple sur le projet aide alimentaire.
- **Participe à l'émergence des initiatives** : ingénierie technique (expertise d'une douzaine de référents) et financière. Les initiatives sont identifiées dans le cadre des réunions du CLA qui débouchent sur une priorisation des initiatives accompagnées. Des groupes de travail sont mobilisés pour accompagner une initiative sur le territoire. Le CLA intervient pour défendre certains projets devant les différents comités de sélection et notamment LEADER.

B. Recentrer le plan d'action du CCGAD

B.1. Explicitation de l'enjeu et de la proposition

Le plan d'action est aujourd'hui trop ambitieux et ne permet pas de distinguer les actions du CCGAD, la stratégie alimentaire métropolitaine et les actions des membres. **Le plan d'action manque d'opérationnalité et ne constitue pas un outil de pilotage** : seules 6 actions sur 25 sont formulées de manière claire et opérationnelle. De plus il manque les précisions sur les modalités de mise en œuvre (les résultats attendus, le calendrier, les responsabilités...).

Le 29 avril 2021, le comité de pilotage a validé le recentrage du plan d'action avec la prise en compte des points de vigilance suivants :

- Risque de désinvestissement des membres qui ne seraient pas concernés par les actions prioritaires ;
 - Attention à ne pas écarter des thématiques qui ne paraissent pas prioritaires dans l'actualité, mais qui restent importantes pour les membres du CCGAD ;
 - La priorisation ne doit pas vouloir dire exclusivité : penser à rester en veille sur d'autres thématiques et à permettre aux membres du CCGAD de faire remonter les besoins du territoire ;
- Les critères de sélection des thématiques puis des actions doivent favoriser le choix d'actions réalisables et pertinentes (et être présentés de manière transparente), mais une souplesse doit être assurée pour s'adapter aux besoins des membres, à des sollicitations d'élus et à l'actualité.

B.2. Proposition du groupe de travail

Plan d'action du CCGAD recentré sur des thématiques

Le plan d'action doit être recentré sur des thématiques validées collectivement, afin d'assurer l'implication des membres du CCGAD. Les échanges en plénière sont indispensables pour que les actions choisies soient portées par les membres, au-delà du comité de pilotage. Le choix des thématiques doit permettre de donner un cadre, mais ce qui compte c'est la définition d'actions opérationnelles.

Méthode de priorisation des thématiques et de mise en œuvre des actions

	Etapes	Modalités
1	Le Comité de pilotage du 15/06/2021 valide une liste de thématiques et fait un premier tri de 5 thématiques pour 1 an <ul style="list-style-type: none">▪ Avant le Copil<ul style="list-style-type: none">○ Envoi de la liste de thématiques et appel à idée d'autres thématiques, via un formulaire.▪ Pendant le Copil<ul style="list-style-type: none">○ Propositions et choix de thématiques :<ul style="list-style-type: none">▪ 10 minutes de débat ouvert▪ Vote pour choisir 5 thématiques○ Définition du fonctionnement des groupes de travail qui auront lieu en étape 3 : combien de personnes impliquées par thématiques etc.	Envoi d'un formulaire Vote en Copil : discussion sur les thématiques qui ressortent du formulaire et présentation des nouvelles thématiques proposées

2	Plénière : présentation des résultats du travail d'évaluation du prestataire (1h), clarification du périmètre d'action du CCGAD et présentation de la liste des 5 thématiques retenues <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres du Copil doivent être capable de justifier la liste resserrée (critères de sélection) et de présenter les 5 thématiques retenues ▪ Explication du <u>cadre du travail</u> pour la suite : ce qui doit être produit dans les groupes de travail (passage des thématiques aux actions) ▪ Les membres s'inscrivent pour travailler sur une thématique 	Organisation de la plénière en septembre Groupes de travail à initier pendant la réunion plénière.
3	Groupes de travail : un groupe par thématique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir un plan d'action/des actions par thématique ▪ Rédiger les fiches actions : proposition de faisabilité, cadre, une temporalité, des moyens pour les réaliser, des indicateurs 	Septembre - Novembre
4	Le Comité de pilotage trie (selon les critères retenus le 15/06) et valide les actions par thématique et s'assure de leur faisabilité.	Grille d'analyse des actions
5	Envoi à tous les élus d'un document communicable (tableau) qui détaille la démarche et les actions <ul style="list-style-type: none"> ▪ Laps de temps pour qu'ils/elles puissent donner leur avis (10 jours) et indiquer leurs attentes sur leur territoire ▪ Envoi de la méthode de saisine du CCGAD, à présenter comme un outil à mobiliser 	Document communicable pour présenter le CCGAD, son action et comment s'en saisir.
6	Plénière : les membres s'inscrivent dans des actions précises <ul style="list-style-type: none"> ▪ A ce stade on ne parle plus de thématiques mais d'actions ▪ Les membres du CCGAD non positionnés sur les actions peuvent en assurer le suivi et contrôlent leur mise en œuvre (à moins que ce ne soit le rôle du Copil ?) OU Tous les 3 mois les membres rendent des comptes de leur avancement au Copil 	Fin d'année
7	Mise en œuvre et évaluation des actions	

Liste de thématiques potentielles

Cette liste est intégrée au formulaire à destination des membres du Comité de pilotage, qui pourront également en proposer de nouvelles :

- Sensibilisation, éducation, accompagnement au changement de pratiques alimentaires
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Restauration collective
- Aide alimentaire et solidarité alimentaire
- Foncier/formation/installation/transmission agricoles
- Agriculture (urbaine) et autoproduction
- Transformation alimentaire
- Logistique alimentaire
- Circuits courts et de proximité
- Santé
- Coopération/solidarité interterritoriale

Est-ce qu'on propose toutes les thématiques à la plénière ou est-ce qu'on fait un choix ? Si oui, comment faire ce choix ?

Proposition de critères de sélection des thématiques

- **Prise en compte des demandes et des besoins du territoire** via les membres du CCGAD :
 - **Motivation et envie d'agir** (positionnement individuel des membres pour contribuer en identifiant des responsabilités)

- **Utilité à agir** : besoin du territoire, appréhension du nombre de bénéficiaires, demande formulée par les personnes concernées par l'action, action non menée par ailleurs (éviter les doublons)
- **Capacité à agir du CCGAD** : compétence de ses membres, moyens disponibles, etc.
- En fonction de la **conjoncture** et de l'**actualité** (par exemple la crise COVID a impacté le système alimentaire et une analyse a été conduite) ;

B.3. Questions à traiter

- **Choix des critères** à valider
- **Quelle temporalité pour la mise en œuvre des actions thématiques ?** (1 an, 2 ans ?)
- Bordeaux Métropole est en train de construire sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA) en concertation avec les acteurs concernés par cette thématique. Le travail avec les acteurs permettra de déterminer les enjeux du territoire auxquels la SRAA doit répondre, ses orientations ainsi que son plan d'action opérationnel. La construction de la SRAA devrait durer sur tout le reste de l'année 2021 et début d'année 2022. La temporalité est donc identique à celle de la remise en action du CCGAD. **Quel est, selon vous, le lien pouvant être fait entre construction de la SRAA et relance du CCGAD ? Comment prendre en compte les résultats de l'événement du 1^{er} juillet** (concertation pour la stratégie de résilience agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole) **dans le choix des thématiques ?**
- Concernant les **actions permanentes du CCGAD** qui n'ont pas de « pas de temps », perfectibles et amendables (ex. « animer le site internet ») :
 - Qui formule et met en œuvre ces actions ?
 - Le Copil du CCGAD ?
 - Un groupe de travail basé sur le volontariat ?
 - Quelle précision des actions ? (ex. : « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le CCGAD » vs. « Animer le site internet », « Envoyer une infolettre mensuelle », etc.)
 - Qui détermine leur évolution et quand ?
 - Proposition : point d'étape tous les 6 mois en Copil
- **Comment les actions (thématiques et permanentes) sont-elles évaluées ?**
 - Proposition : Créer un groupe de travail qui suit et évalue la réalisation des différentes actions du CCGAD, y compris les actions permanentes. C'est à ce groupe de proposer des ajustements au(x) porteur(s) de l'action. Demander à ces derniers de faire un bilan tous les 6 mois max afin de suivre l'avancement de l'action. Il faudrait formaliser les bilans de suivi intermédiaire et finaux de toutes les actions afin de les transmettre aux groupes de travail qui seront constitués d'ici la fin d'année.

B.4. Echanges durant le Copil du 15.06.21

Jean-Eudes B. rappelle l'objectif principal de ce travail : motiver les membres du CCGAD à s'impliquer dans le plan d'action, qui doit être constitué d'actions plus concrètes et moins nombreuses. Il s'agira pour cela de faire travailler les membres du CCGAD par petits groupes pour définir des actions concrètes qui peuvent être menées en respectant un calendrier précis. A la fin de ces groupes de travail, le Copil choisira les actions qui paraissent les plus pertinentes, et sur lesquelles les acteurs se positionneront lors de la plénière de fin d'année.

Jocelyne D. demande s'il est possible de rajouter des thématiques par rapport à celles de la liste.

Jean-Eudes B. considère que oui car le CCGAD est une instance de partage. **Jocelyne D.** propose le compostage de proximité. Selon **Jean-Eudes B.**, c'est une thématique très précise mais aussi

transverse, qui permet de traiter de nombreux sujets (foncier, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation, etc.) (**Jean-Eudes B.** et **Jocelyne D.**).

Jean-Eudes B. rappelle la nécessité d'être souple dans la mise en œuvre du plan d'action : certaines actions peuvent être mises de côté pour valoriser des actions plus importantes selon la conjoncture. Il insiste également sur le besoin d'une définition claire des rôles et du périmètre du CCGAD. C'est cela qui permettra de définir des actions pertinentes.

Christine L. s'interroge sur le fait que l'on cible des actions sur un temps court alors que les thématiques peuvent être un fil rouge sur un temps long, comme c'est le cas de la santé.

Jean-Eudes B. : L'objectif étant de relancer la dynamique du CCGAD, une préconisation était de partir sur des actions courtes (12 mois) pour que les acteurs se remobilisent. Si cela fonctionne, des actions plus longues pourront ensuite être proposées. Au bout des 12 mois, il faudra définir de nouvelles actions, qui pourront s'inscrire dans les mêmes thématiques. Jusqu'à 2022, il faut choisir des actions courtes pour se relancer.

Thierry H. : il y a d'autres lieux qui permettent d'avancer sur des sujets qui sont en débat aussi au CCGAD et il faudrait utiliser ces autres lieux.

Jean-Eudes B. : Il est indispensable de se réunir en amont de la plénière en septembre pour valider les thématiques, l'ordre du jour, et les méthodes d'animation, peut être sous forme d'un comité de pilotage.

Fabienne J. propose de créer un questionnaire simple pour parler des nouveautés du territoire afin de valoriser le travail des acteurs alors que le CCGAD était en pause, et vu qu'il n'y a pas de réunions prévues cet été. Mettre en avant leurs projets peut être une solution pour remobiliser les membres du CCGAD.

Jean-Eudes B. : ce type d'initiatives ressort dans la lettre d'info, mais il est en effet intéressant de refaire une veille sur le territoire avant de mettre en place des actions. Les membres du CCGAD pourraient se rattacher à un projet et le CCGAD pourrait permettre de faire du lien entre des initiatives complémentaires. Il faut reprendre le travail de veille et voir comment le mettre en place au niveau du CCGAD.

Morgane S. propose d'intégrer au formulaire proposé par Fabienne J. une question sur leurs besoins qui pourraient être travaillés dans le cadre du CCGAD, afin d'identifier les attentes des membres en matière de partenariats et de travail collectif.

Jean-Eudes B. alerte sur le peu de temps disponible pour transmettre les questionnaires et analyser les réponses en amont de la plénière de septembre.

Astrid J. : il faut raccrocher tout cela à des actions ultra-concrètes et remettre l'humain et du lien entre ces initiatives. Cela nécessite du temps de préparation mais il est utile de montrer qu'il y a de l'action concrète, avec des indicateurs, et cela fera émerger les « trous dans la raquette ».

Le problème de la newsletter est qu'elle se perd parmi de très nombreux autres outils de diffusion d'informations sous lesquels sont noyés les organismes destinataires. Il faut donc s'appuyer sur la plénière pour montrer quelques actions qui ont émergé grâce au CCGAD, qu'il y a de l'action concrète. Mais cela nécessite en effet que chacun se mobilise dans l'été pour le permettre.

Jean-Philippe B. propose, plutôt que de partir sur des choses abstraites, de partir des actions sur le terrain pour réfléchir sur les thématiques, et y greffer de nouveaux acteurs. **Astrid J.** approuve cette proposition.

Dorothee DG. propose l'outil webinaire pour donner la parole à des acteurs du territoire, les mettre en lumière et inspirer d'autres personnes. Le format est court, les personnes ont la parole, on échange. Cela permettrait de nourrir d'autres esprits ou que les nœuds soient dénoués pour d'autres personnes.

Jean-Eudes B. rappelle que l'évaluation insistait sur la mise en place rapide d'un nouveau plan d'action car le plan actuel n'était plus pertinent et on n'imaginait pas le CCGAD sans plan d'action. Réaliser une veille sur les initiatives va prendre beaucoup de temps. La mise en place du plan d'action serait donc uniquement valable d'ici janvier 2022. Est-ce qu'on veut un plan d'action dès le dernier trimestre 2021 ou est-ce qu'on prend le temps de faire une veille approfondie pour construire à partir de cette recherche le nouveau plan d'action ? Cette méthode risque d'encore retarder la mobilisation des membres du CCGAD, qui n'ont rien fait avec le CCGAD depuis longtemps (uniquement Copil actif).

Morgane S. propose de déplacer la plénière à octobre, afin de réaliser la veille en amont et ainsi identifier les besoins des porteurs de projet, ce qui permettra de prévoir des sessions de travail en sous-groupe pour dessiner le nouveau plan d'action lors de la plénière. Elle rappelle qu'en 2018, des ateliers de résolution de défi avaient permis à 5 porteurs de projet de partager leur problématique et de bénéficier d'une aide d'autres membres du CCGAD pour la résoudre. Cela peut être une action à renouveler.

Jean-Eudes B. demande des précisions sur les préconisations du bureau d'études par rapport au plan d'action. **Morgane S.** répond que leur préconisation se rapproche du fonctionnement du C2D (Conseil de Développement durable de Bordeaux Métropole), c'est-à-dire de concentrer les travaux du Conseil sur une à deux thématiques pendant une période donnée. Pour **Jean-Eudes B.**, il semble plus pertinent de garder 5 thématiques au vu du nombre de membres du CCGAD (le C2D n'en ayant qu'une vingtaine).

Christophe S. relève que les 11 thèmes pré-choisis sont tous intéressants et semblent se recouper. Il propose que les actions développées sur le territoire sur ces thématiques soient listées par les membres du Copil, c'est-à-dire les actions concrètes mises en place dont ils ont la connaissance (portées ou non par eux), en lien dans ces 11 thématiques. L'instance pourra choisir ensuite et animer 2 ou 3 thèmes sur une période d'un an par exemple et se concentrer sur ces thèmes-là, tout en poursuivant une veille et une valorisation des actions sur les autres thématiques. Il s'agit d'impliquer très concrètement chaque acteur du Copil sur les thématiques qu'il traite.

Dorothee DG. : ce travail peut être fait entre nous et peut prendre la forme d'un tableau dynamique qui permet de faire ressortir les actions des acteurs du Copil et les initiatives qu'ils connaissent afin d'identifier des problématiques qui peuvent être travaillées dans le cadre du CCGAD.

Jean-Eudes B. craint de ne pas pouvoir autant contribuer au tableau que d'autres membres du CCGAD. Il rappelle que l'ensemble des membres du CCGAD doit être pris en compte, doit pouvoir s'engager et déposer la première pierre pour la construction du plan d'action.

Christophe S. ne pense pas que cela soit contradictoire. Il lui semble plus opérant de s'appuyer sur les membres du Copil pour produire de la donnée et de la mettre en débat plutôt que de la faire construire à des petits groupes de travail à partir d'une page blanche.

Morgane S. propose aux représentant-e-s des collèges de contacter les autres membres de leur collège pour recueillir de l'information : quelles initiatives existent, quels problèmes pour les mettre en place, de quoi ils auraient besoin, etc.

Jean-Philippe B. insiste sur le besoin d'avancer et de ne pas multiplier les groupes de travail. Il est favorable à l'idée d'un premier travail à partir des connaissances du Comité de pilotage.

Astrid J. demande si les informations du CCGAD et de Bordeaux Métropole redescendent aux communes, et de quelle manière cette donnée pourrait inspirer les communes du territoire.

Patrick P. rappelle la distinction entre le travail mené dans le cadre de la Stratégie de résilience agricole et alimentaire (SRAA) de Bordeaux Métropole et celui du CCGAD. Il faut bien distinguer les 2 plans d'action. Le CCGAD doit se recentrer sur des actions opérationnelles et visibles, qui peuvent être à l'échelle de la métropole mais aussi des communes.

Morgane S. : au vu des différentes propositions, il semble nécessaire de programmer un Copil mi-septembre, et de repousser la plénière à octobre. L'équipe d'animation enverra un sondage pour définir la date du prochain Copil et de la plénière en octobre.

Décision : la proposition de Christophe S. est validée par tous les membres. Thierry H., Jean-Philippe B. et Dorothee DG. se chargent de l'analyse du tableau, avec l'appui de Cécile K. et Morgane S.

B.5. Extraits du parangonnage

Brighton and Hove

- **Pas de plan d'action interne au BHFP.** Il mène des opérations de structuration de mise en réseau, sensibilisation, des études avec production de données, de formalisation de plaidoyer et de communication.
- **Coordination de la construction de la stratégie alimentaire,** validée par le Conseil municipal de Brighton & Hove. Le plan d'action est un outil pour fédérer les partenaires sur une feuille de route commune : Chaque partenaire est pilote d'au moins une action dans la stratégie alimentaire. Le plan d'action en cours contient 200 actions de grande envergure impliquant près de 100 partenaires, dont 26 services municipaux distincts. Le plan d'action présente une version résumée et une version longue. Il met aussi en avant 10 actions selon des publics cibles (particulier, école, restaurant, organisation). La construction du plan d'action a duré un an. Plus de 600 personnes ont participé à une consultation (Automne 2017 - Eté 2018) pour recueillir des engagements et des idées dans la ville et au-delà. BHFP a organisé une série d'événements pour consulter un large éventail de personnes et d'organisations afin de contribuer au nouveau plan d'action : séminaire scientifique à l'Université Sussex avec 30 chercheurs, 7 réunions de consultations), réunions avec les réseaux d'aide alimentaire, étude sur les besoins, sondage dans les réunions existantes, questionnaire en ligne pour les particuliers, les entreprises et les restaurateurs, table ronde, focus groups pour les invisibles (SDF et les minorités).

Gand

- Pas de plan d'action, mais un **programme d'activité tous les 2 ans** pour détailler les actions à réaliser.
- Concernant le **pilotage de la stratégie**, chaque initiative est évaluée régulièrement (sur la base d'entretiens avec les bénéficiaires par exemple) et modifiée le cas échéant.
- Des **indicateurs réalistes** sont mobilisés sur quelques actions et les objectifs sont révisés. Par exemple, il existe des indicateurs sur les déchets alimentaires (quel taux de réduction de déchets alimentaires), le foncier (nombre d'ha de production durable dans la ville et le nombre de potagers).

Montréal

- **Le Conseil SAM a construit un plan d'action pendant ses 2 premières années d'existence.** Des ateliers et groupes de travail ont été organisés avec les parties prenantes volontaires de Montréal pour que chacun puisse faire part de ces enjeux autour de l'alimentation. Ces informations ont été recensées,

puis un forum a été organisé pour présenter l'ensemble des enjeux recueillis qui ont également été priorités. Par la suite, des groupes de travail se sont constitués autour des priorités et avaient en charge de détailler les objectifs, les résultats à atteindre. Ce travail a ensuite été adopté par le Conseil SAM. Une fois cette première base validée, un appel à participation a été diffusé auprès des acteurs du système alimentaire montréalais afin qu'ils inscrivent, de manière volontaire, leurs projets dans la stratégie globale.

Pays des Châteaux

- **Pas de plan d'action propre à ce jour.** Le plan d'action du PAT finalisé en 2020, qui comprend 47 actions, est présenté comme "inspiré" par le CLA et réalisé par le Pays des Châteaux. Il est construit autour de 5 enjeux.
- En termes de construction du plan d'action du PAT, le CLA a été mobilisé à plusieurs reprises en 2019 afin de rédiger ce plan avec l'identification rapide des 5 enjeux. Les « Ateliers Gourmands » d'octobre et de novembre 2019, rassemblant près de 70 acteurs locaux différents ont permis d'identifier les 47 actions pour atteindre les objectifs fixés. Il existe des fiches actions dans le document plan d'action du PAT (mars 2020). Au total, 6 actions ont été jugées prioritaires.
- **Le CLA s'intéresse à tous les sujets alimentaires** pour maintenir une dynamique et ne resserre pas les thématiques.
- Il y a deux réunions par an du CLA. La première identifie et priorise les actions sur lesquelles se pencher sur l'année à venir. Un vote est réalisé qui peut être fait via une plateforme internet. La deuxième réunion se présente plutôt comme une réunion bilan des actions menées, identification des difficultés rencontrées, etc.
- Concernant **l'intégration des actions des membres dans la programmation des activités**, le CLA ne porte pas d'action en son nom propre mais s'appuie sur les activités de ses membres et enrichit les contributions par une mobilisation des membres via les groupes de travail. Pour certaines actions, des groupes de travail thématiques ont été mis en place pour définir rapidement des actions concrètes. Un groupe de travail s'est mis en place par exemple pour l'organisation du comice agricole ou encore sur l'approvisionnement local des structures d'aide alimentaire.

C. Clarifier le rôle d'orientation des politiques publiques

C.1. Explicitation de l'enjeu et de la proposition

Le rôle d'orientation des politiques publiques est une attente des membres du CCGAD. Il est cité dans la Délibération et peut être considéré comme repris dans la « Définition » du CCGAD établie dans la Charte : « co-construire des stratégies ». Cependant, il n'est pas cité explicitement dans les quatre rôles définis dans la Charte.

Le 29 avril 2021, le comité de pilotage a confirmé le rôle du CCGAD en termes d'orientation des politiques publiques et l'inscription de ce rôle dans la Charte.

L'inscription de ce rôle ne doit pas répéter ce qui est déjà mentionné dans les 4 autres rôles du CCGAD (notamment celui de fédérer les acteurs et celui de suivre et évaluer). Il pourrait prendre les formes suivantes :

- **Consultation et émission d'alertes** : il doit permettre le dialogue entre les élus et les acteurs de terrain pour identifier des besoins non couverts (en termes de publics, de territoires, de thématiques), voire émettre des « alertes de terrain » sur des situations d'urgence méconnues des élus ;
- **Évaluation** : il doit être une instance qui interroge, évalue les politiques concernant le système alimentaire en construction ou mises en œuvre dans la Métropole ;
- **Coordination** : il doit favoriser la coordination des actions et notamment des actions publiques et privées en informant sur les actions mises en œuvre par les autres acteurs, en identifiant les synergies possibles et en avertissant sur les doublons voire les contradictions entre les interventions ;
- **Propositions** : les trois éléments précédents devraient lui permettre d'identifier et proposer des pistes de travail aux élus.

Au-delà, certains membres souhaitent que le Conseil soit une **instance de co-construction avec les élus des politiques publiques concernant le système alimentaire**. Ce point n'est cependant pas partagé par tous et nécessiterait une réflexion plus approfondie, voire une expérimentation sur un sujet précis.

C.2. Proposition du groupe de travail

Rappel des rôles déjà prévus dans la Charte (2019)

Afin d'assurer une action efficace, le CCGAD a pour fonction de :

- **Fédérer les acteurs et animer les coopérations** : En mettant en réseau les acteurs des territoires, le CCGAD a pour vocation de favoriser la mutualisation de leurs compétences, de faciliter le développement de partenariats et de promouvoir une vision systémique et concertée de l'alimentation, basée sur la co-responsabilité des acteurs du territoire.
- **Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance** : Le CCGAD vise à favoriser l'information et à mobiliser le plus grand nombre (citoyens, acteurs locaux et élus) dans la mise en œuvre d'un système alimentaire durable. Il assure dans ce sens une veille active sur les initiatives existantes et émergentes.
- **Soutenir les initiatives locales et les expérimentations** : Le territoire regorge d'initiatives en faveur de l'alimentation durable que le CCGAD peut accompagner. Il peut aussi développer des expérimentations aux côtés des acteurs locaux pour tester des projets, faire émerger des solutions originales et viables sur le plan économique, social et environnemental.

- **Suivre et évaluer les performances du territoire** : Caractériser, comprendre et anticiper les évolutions du système alimentaire permet au CCGAD d'évaluer les impacts à moyen et long terme des décisions et des actions qu'il mène, de formuler des recommandations auprès des décideurs politiques locaux ou autres acteurs du territoire pour avancer vers un système alimentaire local durable.

Proposition de formulation du rôle « orientation des politiques publiques »

Prendre part au processus des politiques publiques : Le CCGAD développe des positions et promeut des priorités pour orienter les politiques publiques, de leur élaboration à leur évaluation. En tant qu'interlocuteur ayant une expertise de questions alimentaires, le CCGAD permet ainsi de créer et d'enrichir le dialogue entre les élu-e-s, les acteur-rices et les citoyen-ne-s à propos du système alimentaire.

Positionnement de ce rôle dans la Charte

Proposition de Christine et Cécile : positionnement comme le 2^e rôle du CCGAD

Propositions suite aux échanges entre Cécile, Morgane et les prestataires : Soit l'indiquer comme premier rôle, suivi de la mention : « Pour mettre en œuvre ce rôle, le CCGAD s'engage à », ou toute formulation permettant d'indiquer que l'ensemble des rôles du CCGAD participent à son implication dans le processus des politiques publiques, en lien avec la définition du CCGAD. Soit l'indiquer comme 5^e rôle, en précisant au préalable la contribution des autres rôles à ce dernier.

Lien avec l'opérationnalisation du rôle

Un groupe de travail s'est constitué pour avancer sur la préconisation visant à opérationnaliser ce rôle. Il sera important de voir de quelle manière sont retenues les thématiques faisant l'objet d'un travail « d'orientation » des politiques publiques.

C.3. Echanges durant le Copil du 15.06.21

Concernant la formulation

Décision : adoption de la formulation du rôle telle que proposée ci-dessus.

Concernant le positionnement du rôle dans la Charte

Un premier vote a permis d'écarter la proposition de 2^e position.

Jean-Philippe B. rappelle que le CCGAD émane au départ des acteurs du territoire : ce rôle ne devrait pas être le chapeau, il doit découler des autres rôles. **Christophe S.** rejoint cette proposition : les politiques publiques sont décidées par les élu-e-s. Ce rôle est important, mais ce sont les productions du CCGAD via ses quatre autres rôles qui contribuent à l'implication de l'instance dans le processus des politiques publiques. **Fabienne J.** rappelle que c'est la première fois qu'il existe autant de délégations communales dédiées à l'agriculture ou l'alimentation. Elle insiste sur le besoin d'accompagner les élu-e-s, de se servir du CCGAD pour les mobiliser dans la mise en œuvre de leurs stratégies.

Décision : positionnement du rôle « Prendre part au processus des politiques publiques » en 5^{ème} position dans la Charte.

Concernant la mention des productions du CCGAD pour ce rôle

Décision : le Copil ne souhaite pas préciser les types de productions pour ce rôle, afin d'adapter les productions aux sujets traités.

C.4. Extraits du parangonnage : rôle d'orientation des politiques publiques

Brighton and Hove

- **Sensibilisation des décideurs** au niveau local et national en mobilisant les collectivités et les gouvernements : propositions pour intégrer l'alimentation dans des documents cadres de politiques publiques (santé, urbanisme, économie) ; co-production, avec l'agence locale de santé, d'un document stratégique intitulé « Pauvreté alimentaire, alimentation et santé ».
- **Lien Conseil / Ville** : les élus et agents de la Ville sont membres du BHFP. La stratégie alimentaire a été adoptée par le conseil municipal de Brighton & Hove.
- **Mobilisation des élus** : le BHFP est très pragmatique, et propose des sujets selon la tendance politique des élus. Par exemple, lorsque les élus sont sensibles aux aspects sociaux, le BHFP propose un programme sur l'accès à l'alimentation.

Gand

- **Mobilisation des élus** : la présidence du conseil alimentaire est assurée par l'adjointe de ville de Gand en charge du changement climatique, qui assure le lien avec ses collègues de la municipalité.
- **Rôle consultatif** sur demande de l'adjointe sur des sujets variés, ou suite à la demande de certains membres (ex. : foncier, accès à l'alimentation pour tous)
- **Production d'information** : le conseil alimentaire propose des arguments en faveur de la végétalisation des repas avec des traductions pédagogiques (« Si vous participez au Thursday Veggie Day pendant un an, vous réduisez votre empreinte carbone autant que si vous faites 1250 kilomètres à vélo au lieu de conduire une voiture »). Informations diffusées sur son site internet « [Gent en Garde](#) »

Montréal

- Rôle d'orientation des politiques publiques précisé dans la charte :
 - **Agir comme espace de coopération**, de concertation et de maillage régional et local ;
 - **Agir à titre de ressource-conseil régionale** auprès des partenaires et acteurs publics et privés de l'agglomération ;
 - **Développer des positions et promouvoir des priorités et des politiques** favorables à un système alimentaire durable et équitable ;
- **Sensibilisation des décideurs** : événements collectifs, **sollicitations régulières d'entrevues avec les ministres et leurs cabinets. L'objectif de ces différentes rencontres aujourd'hui est que la ville se dote d'une politique alimentaire** sur la base des travaux proposés par le Conseil SAM et ses partenaires.

Pays des Châteaux

- **Rôle consultatif** : le CLA porte des propositions d'orientation sur l'alimentation qui peuvent être relayées par les élus impliqués au sein du CLA et siégeant au comité syndical et au bureau du syndicat mixte. Ces élus relaient les décisions auprès des services de leur commune. Les élus deviennent la courroie de transmission auprès du Syndicat mixte (Pays) qui valide ensuite les décisions.
- **Mobilisation des élus** : le format des réunions du CLA est en soirée (17h30) avec un temps convivial à l'issue (dégustation) quand c'est possible, afin de favoriser des discussions informelles. Les élus sont sensibilisés sur les thèmes des ateliers en amont et peuvent choisir les ateliers sur lesquels ils souhaitent être présents.

D. Opérationnaliser le rôle d'orientation des politiques publiques

D.1. Explicitation de l'enjeu et de la proposition

Jusqu'à présent, le Conseil consultatif a peu exercé son rôle d'orientation des politiques publiques du fait d'un manque de présence d'élus au sein du CCGAD, mais également d'un manque de modalités opérationnelles et organisationnelles pour le faire.

En ateliers du 6 avril, une méthode a été testée sur trois sujets :

- La mise en place au niveau de Bordeaux Métropole d'une mission de coordination de la restauration collective publique ;
- La préservation du foncier agricole dans la Métropole ;
- La mise en place d'une mission de coordination de l'aide alimentaire pour faciliter les actions de lutte contre la précarité alimentaire

	Étapes	Modalité
1	Cerner la problématique et en quoi les élus sont concernés (compétences, enjeux du territoire, etc.)	Échange entre le groupe de travail avec des personnes-ressources clés /experts du système alimentaire (qui peuvent être des membres du CCGAD ou non)
2	Identifier les élus qui devraient être approchés et identifier le niveau d'information, de connaissance des élus de la problématique	Échange avec des personnes-ressources clés /experts du système alimentaire, et des agents de collectivités.
3	Définir les informations qui devraient être soumises aux élus, identifier les besoins de production d'information ad hoc et les positionnements du CCGAD	Échange avec quelques élus concernés / experts du domaine
4	Identifier sous quel format et par quels canaux de diffusion la soumettre aux élus : diffusion de notes courtes / longues, réunions courtes individuelles, collectives, grands séminaires publics-élus	Réflexion interne CCGAD, groupe d'élus du CCGAD
5	Définir les actions du CCGAD pour mettre en place : <ul style="list-style-type: none">- La production d'information pour les élus- La construction interne des prises de position pour le CCGAD- La diffusion de l'information aux élus sous les formats et canaux appropriés- Le suivi de l'action : mise en place et suivi d'un dialogue avec les élus	

Le 29 avril 2021, le comité de pilotage a retenu cette proposition méthodologique pour initier la mise en œuvre du rôle d'orientation des politiques publiques et identifier des actions à conduire pour le CCGAD. Cette méthode devra être partagée avec les membres du CCGAD et adaptée selon les sujets.

Afin de calibrer au mieux l'action du CCGAD, le Copil a proposé la constitution d'un groupe de travail chargé de formuler une méthode de sélection de sujets qui feront l'objet de ce travail d'orientation des politiques publiques.

D.2. Proposition du groupe de travail

Proposition de critères pour prioriser les sujets à travailler dans le cadre du rôle « Orientation des politiques publiques » (rôle en cours de formulation par un autre groupe de travail)

Les critères pour le choix des sujets sont les suivants :

- **Réponse à un besoin sur le territoire** (identifié par les membres du CCGAD)
- **Préoccupation des élu·e·s :**
 - **Agenda politique** (objectifs de la mandature), à la fois communal et métropolitain.
Ex. : modification du PLU
 - **Cadre réglementaire** (échéances liées à des réglementations).
Ex. : introduction de 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio en restauration collective au 1^{er} janvier 2022.
 - **Calendrier parlementaire** (lois en cours de vote ou projets de lois).
Ex. : Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
- **Préoccupation des agents territoriaux**
- **Transversalité du sujet** par rapport à l'organisation administrative (pour que cela puisse créer une dynamique collective au sein des collectivités)
- **Actualité**

Proposition de sujets sur lesquels « participer au processus des politiques publiques »

Choisir des thèmes qui ont une implication à long terme :

- Jardins potagers
- Sensibilisation/pédagogie : avoir des postes qui soient financés dans les institutions, les écoles
 - À travers les écoles > recyclage, alimentation, être actif dans son domaine d'alimentation
 - Trouver des leviers pour rencontrer l'inspection académique
- Stratégie foncière/PLU
- Santé et alimentation
- Restauration collective

Point de vigilance

- Le CCGAD ne doit pas uniquement être un conseil consultatif traitant des sujets choisis par les élus. **D'autres sujets peuvent au contraire émaner du CCGAD** et être travaillés pour interpeller les élu·e·s et ainsi les intégrer à l'agenda politique.
- Pour ce travail d'orientation des politiques publiques, il n'est pas nécessaire d'avoir une expertise complète de tous les membres : **cette expertise peut être construite collectivement tout au long du processus.**
- Les critères proposés nécessitent de mener une **veille régulière sur les politiques publiques** (échéances, etc.) afin d'avoir la capacité de saisir les opportunités. Le CCGAD peut pour cela s'appuyer sur son équipe d'animation et la participation à des réseaux de collectivités, qui mènent une veille réglementaire.

Proposition d'étapes pour le choix de ces sujets

- **Avant le Copil du 15/06/21 :**
 - Envoi du compte-rendu du groupe de travail aux membres du Copil
 - Envoi d'une première liste de sujets pouvant faire l'objet d'un travail dans le cadre du rôle « orientation des politiques publiques ». Les membres du Copil peuvent en proposer d'autres.
- **En Copil du 15/06/21 :**
 - Priorisation de sujets à traiter dans le cadre de ce rôle
 - Discussion des questions à traiter (voir ci-dessous)
- **En plénière de rentrée :**
 - Les membres du CCGAD se positionnent sur les sujets pour lesquels ils souhaitent contribuer ou font remonter d'autres sujets
- **Présenter le CCGAD aux élu·e·s :**
 - Diffusion d'un document présentant les rôles du CCGAD et la procédure pour y participer et/ou le saisir
 - Présentation au club développement durable des communes
- **Envoi aux élus de la liste des sujets** pour leur demander de les prioriser et d'explicitier leurs attentes vis-à-vis du travail du CCGAD
- **Lancement des groupes de travail sur les sujets retenus**
 - Proposer des groupes de travail entre pairs aux élus

Questions à traiter

- **Que faire des sujets clivants ?** S'il y a dissensus au sein du CCGAD, comment prend-il position ?
- **Quels types de production ?** A définir en fonction des sujets ?
Ex. plaidoyer / recommandation, animation de temps d'échanges (élus, membres du CCGAD, recherche) / se servir du club DD des élus
- **A partir de combien de volontaires un sujet est-il retenu ?** (les critères proposés ne prennent pas en compte la « motivation » pour travailler le sujet)

Est-ce que le recentrage du plan d'action (choix de sujets, thématiques) peut permettre de jouer ce rôle d'orientation des politiques publiques ?

D.3. Echanges durant le Copil du 15.06.21

Jean-Philippe B. : « dans CCGAD, il y a le terme consultatif », le conseil consultatif doit être force de proposition par rapport aux politiques publiques car il y a des choses qui se décident dans les bureaux sans que cela soit adapté aux réalités du terrain. Des choses votées s'éloignent donc des besoins du territoire. Il faudrait donc profiter du conseil consultatif pour offrir cette vision de terrain complémentaire. **Morgane S.** rappelle qu'il s'agissait d'un des résultats de l'évaluation du CCGAD, qui avait relevé le besoin de créer ces espaces de rencontres entre acteurs et élu·e·s. **Thierry H.** insiste sur le fait que le CCGAD devrait être saisi par les élu·e·s pour ensuite construire un plaidoyer. **Christophe S.** demande ce qui constituerait la légitimité du CCGAD devant les élu·e·s, et relève 3 sujets : paroles de terrain, produire de la valeur et de la donnée stratégique (le recensement des actions de terrain en fait partie) et la capacité à porter, à soutenir un nombre limité mais pertinent d'initiatives qui ont du sens. Comme le CCGAD n'est pas forcément consulté, il faut installer la légitimité du CCGAD.

Patrick P. : il y avait une attente de la collectivité au moment de la création du CCGAD pour avoir des retours du terrain. Maintenant, à vous acteurs et membres du CCGAD d'interpeller des élu-e-s et de leur dire les choses qui ne vont pas, les choses sur lesquelles la métropole peut être plus performante. C'est aussi pour ça que je suis là. Vous savez ce qui fonctionne et ce qui dysfonctionne et j'ai une réelle attente que vous fassiez remonter cela à Bordeaux Métropole.

Thierry H. : en un an, la part de l'habitude à appeler quelqu'un pour se faire livrer une nourriture de mauvaise qualité a nettement augmenté chez les jeunes. Un journal a nommé Bordeaux comme la capitale du fast food. Il faut tirer une sonnette d'alarme car l'alimentation des jeunes se dégradent.

Décision : Pour opérationnaliser le rôle des politiques publiques, le CCGAD se base sur la méthodologie de révision du plan d'action : selon les initiatives identifiées, les membres du Comité de pilotage identifieront des sujets qui peuvent faire l'objet d'un travail de sensibilisation des élu-e-s et/ou technicien-ne-s.

E. Améliorer la représentativité de l'instance

E.1. Explicitation de l'enjeu et de la proposition

Cette préconisation questionne la mobilisation des acteurs du système alimentaire et la nécessité ou non d'affirmer le rôle de « représentativité de tous » dans la Charte.

Après avoir fédéré un nombre important d'acteurs à ses débuts, le CCGAD a vu la liste de ses membres (actifs) se réduire avec le temps. Au bout de trois années d'activité, le CCGAD et ses membres font le constat **d'un défaut de mobilisation dans la plupart des collèges**.

Les participants à l'atelier du 6 avril 2021 ont partagé le constat du manque de diversité des organisations membres du CCGAD au sein des collèges. Pour renforcer la mobilisation, plusieurs possibilités de mise en œuvre ont été relevés :

- S'appuyer sur les représentants des collèges pour identifier les publics cibles manquants au sein de leur collège et de le reporter au Copil.
- Elaborer une stratégie de mobilisation pour un rapprochement en conséquence et adapter le discours aux cibles identifiées. Cette deuxième étape permettrait notamment de mobiliser les agriculteurs, absents du collège 2.

Lors des ateliers, il a été évoqué de diffuser des questionnaires, de réaliser des entretiens terrain, d'avoir des échanges avec les conseils de quartier et de créer des événements grand public pour faire entendre les « sans voix ».

Le Copil du CCGAD du 29 avril 2021 a validé le fait de ne pas inscrire le rôle « représentativité de tous » dans la Charte. En effet, les membres du Copil ont précisé que l'organisation du CCGAD est ouverte et que toutes les organisations qui le souhaitent peuvent signer la Charte pour adhérer au collectif et participer aux groupes de travail.

Concernant l'ouverture à des adhésions individuelles, les votes des membres du Copil ont penché vers une décision de **ne pas inclure l'ouverture à des adhésions individuelles en tant que mangeurs citoyens**. Cependant, une réflexion supplémentaire est nécessaire avant un positionnement franc du Copil sur cette question.

E.2. Proposition du groupe de travail

Réflexion sur les types de structures manquantes au sein du CCGAD

Les acteurs manquants identifiés dans les collèges sont les suivants :

- Collège 1 : acteurs et actrices de politiques publiques et accompagnateurs peu représentés
- Collège 2 : producteurs relativement absents et public très diversifié
- Collège 3 et 4 : acteurs de la restauration hors domicile, logistique, moyenne et grande distribution - Logistique/distribution - Restauration : acteurs de la restauration collective en gestion concédée

Certains acteurs de l'aide alimentaire et des associations diverses, telles que la Cloche, sont aussi absents, car souvent représentés dans d'autres réseaux.

Proposition d'une stratégie de mobilisation

Groupe de travail sur la représentativité de tous

Une limite est ressortie du groupe de travail. Avant de travailler sur la représentativité des citoyen-ne-s, plusieurs réflexions sont à mener sur :

- La notion de « citoyen mangeur » / consomm'acteur etc.

- « L'intégration » des citoyen·ne·s
- La volonté de cibler des associations ou non
- Le besoin de réaliser une veille sur les nouveaux acteurs
- L'avis des membres du CCGAD sur le terme de « représentativité »

Ces différentes réflexions pourraient être portées par un groupe de travail spécifique.

Journée du 1er juillet 2021

Les membres du CCGAD sont invités à la journée d'ateliers du 1^{er} juillet pour construire la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole. Cette journée peut être l'occasion de présenter l'instance en rappelant son originalité et en distribuant un document de présentation du CCGAD.

Cette journée permettra aussi de relever et de créer des rapports individualisés avec les acteurs absents du CCGAD mais présents le 01/07 (agriculteurs, acteurs du domaine de la logistique / distribution, etc.). L'objectif est de réussir à capter un ou deux producteurs ou un syndicat agricole. Echanger avec une structure manquante permettrait d'identifier des moyens d'accéder aux autres.

Campagne d'information sur l'existence du CCGAD

La mobilisation des membres peut aussi se faire par l'ouverture d'une campagne d'information sur l'existence du CCGAD, adossée à un temps fort (ex. une réunion de travail ouverte ; un webinaire). Cette campagne peut être réalisée dans les réseaux de Bordeaux Métropole (ex. Agri Sud-Ouest Innovation) et dans les réseaux des membres. Il faudrait alors réaliser un document de communication actualisé. Dans ce cadre, une vidéo peut aussi être ajoutée sur le site du CCGAD.

E.3. Questions à traiter

- Peut-on s'appuyer sur les représentants pour identifier les publics cibles manquants au sein des collègues ?
 - Si oui, quel est le livrable attendu pour chaque représentant ?
 - Est-ce que cette stratégie de mobilisation convient à tout le monde ?
- Quelles seront les différentes étapes de la campagne d'information ? qui la porte ?
- Comment valoriser le CCGAD lors de la journée du 01/07 ?
- Faut-il créer un groupe de travail dédié pour les réflexions sur la représentativité des membres ? (ex. Le CCGAD doit-il être ouvert à des candidatures individuelles ?)

E.4. Echanges durant le Copil du 15.06.21

Julie L. : il faudrait s'inspirer d'autres instances pour voir comment ils mobilisent les citoyens. La journée du 1^{er} juillet permettrait de parler du CCGAD et un document pourrait être partagé ce jour-là pour que les acteurs repartent de la journée en connaissant le CCGAD. **Jean-Philippe B.** ne pense pas forcément à proposer d'intégrer le CCGAD aux personnes qu'ils rencontrent dans le cadre du travail mais indique qu'il tâchera d'y penser. **Julie L.** propose de débiter avec des acteurs avec lesquels on se sent à l'aise, plutôt que de commencer par une stratégie de masse. **Cécile K.** indique que toucher un acteur d'un domaine peut être une porte d'entrée pour entrer en contact avec les autres acteurs de ce domaine. La proposition faite par le groupe de travail est donc de faire un document de communication du CCGAD et le partager dans les réseaux des membres et autres.

Jocelyne D. : pourquoi ne pas faire un article sur le CCGAD dans les magazines des communes, de Bordeaux Métropole, pour informer ?

Christophe S. : pourquoi ne pas challenger chaque membre du Copil pour impliquer 2 acteurs qui doivent se mobiliser sur des thématiques spécifiques et proposer des actions concrètes ? Cela permettra de ne pas tout attendre de la métropole, et que chacun-e mobilise ses propres outils.

Décision : chaque représentant-e a comme objectif d'impliquer deux acteurs manquants. Un point sera fait lors du Copil de fin d'année 2021 pour voir si cela a fonctionné. Les questions relevées par le groupe de travail sur la représentativité de l'instance (ex. : ouverture ou non aux adhésions individuelles) seront débattues lors du prochain Copil.

E.5. Extraits du parangonnage : représentativité de l'instance

Belo Horizonte

- **24 membres au Conseil** : 16 de la société civile et 8 de la municipalité. Le président du Conseil SAN est issu de la société civile et garde son poste 2 ans.
- **Election des membres de la société civile** pour un mandat de 4 ans (calé sur le mandat municipal). Pour organiser l'élection, ils établissent une liste électorale des candidatures (appel par la presse, qui veut participer) et une liste des votants. Un effort particulier est fait pour inclure tous les publics dans le Conseil.
- **Organisation des membres par collège**, avec un nombre de places prédéfini par collège.
- **Difficulté pour mobiliser les participants**

Brighton and Hove

- **Environ 100 partenaires** : militants alimentaires, universitaires, décideurs politiques, restaurateurs, professionnels de la santé, agriculteurs, agriculteurs urbains, commerçants et bénévoles des banques alimentaires.
- **Large représentativité** du conseil d'administration du BHFP, y compris un conseiller municipal.
- Coopération avec les 26 départements des **services de la Ville** dans la BHFP.
- **Commerçants et transformateurs associés dans le cadre de la crise COVID**

Gand

- **25 membres au Conseil** : agents de la ville de Gand (service changement climatique, achat public), agriculteurs, associations, Université, entreprises.
- La présidence est assurée par une élue de la ville de Gand (adjoindue au changement climatique).

Montréal

- **24 membres** maximum au Conseil.
- **Ouverture des groupes de travail à tous les acteurs**, soit environ 200 partenaires.
- **Absence des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution** dans l'instance.

Pays des Châteaux

- **Participation libre de 200 membres** au CLA. **Organisation en 9 collèges** (élus locaux, filières agricoles, transformation, distribution, consommation, tourisme, environnement, social et santé, influenceurs ...).
- **Pas de problème de mobilisation, fort dynamisme.**
- Collège des producteurs le plus nombreux. Mobilise des producteurs lors de **points d'informations** directement dans les réunions (AG, ...) de la Chambre d'Agriculture, de l'ADDEAR, du GAB... Invitation des syndicats agricoles.
- **Difficulté à mobiliser les acteurs de la transformation** (uniquement 2 représentants de transformateurs dont Food Val de Loire), peu d'industries agro-alimentaires présentes sur le territoire. Pour la grande distribution, l'animatrice les a rencontrés un par un en leur expliquant les attentes du CLA et leur intérêt à participer aux groupes de travail.

Annexes

Annexe 1 : Charte des membres du CCGAD (2019)

Bordeaux Métropole a voté en 2017 son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, conçu comme la déclinaison opérationnelle d'une vision partagée avec les communes et l'ensemble des acteurs de son territoire. C'est en combinant trois ambitions – bien-être, soutenabilité et faire ensemble – que la métropole assume pleinement son rôle de capitale régionale et son ambition de métropole européenne de référence en matière de développement durable.

Sur la base d'un diagnostic partagé, plusieurs événements grand public et des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire ont permis d'appréhender l'alimentation comme un élément clé de la haute qualité de vie et du développement durable.

En signant le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de gouvernance alimentaire qui se traduit par trois missions :

- Garantir la place des enjeux de l'alimentation durable dans la stratégie métropolitaine ;
- Favoriser la complémentarité des compétences entre échelons administratifs et acteurs du système alimentaire ;
- Offrir aux collectivités et aux acteurs des territoires le moyen de valoriser et faire émerger des initiatives originales en faveur d'une relocalisation du système alimentaire.

Afin d'accomplir ces missions, Bordeaux Métropole a acté le 19 mai 2017 la création d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) par délibération en Conseil métropolitain.

Définition

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable est une instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires, qui co-construisent des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable.

Le système alimentaire est « la manière dont les êtres humains s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994). Un système alimentaire durable doit assurer l'accès à une alimentation sûre, nutritive et en quantité suffisante, tout en respectant les préférences alimentaires de chacun. Il doit aussi assurer un revenu décent à ses producteurs et contribuer à la préservation de l'environnement.

Valeurs

Les valeurs suivantes guident l'action du CCGAD :

- La **bienveillance** garantit un cadre d'échange ouvert facilitant l'écoute active et la coopération entre les membres du CCGAD, dans un esprit de solidarité ;
- L'**ambition** permet de faire du CCGAD une instance innovante qui vise à relever les défis du territoire par une approche systémique de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Le **pragmatisme** permet de construire des stratégies prenant en compte les réalités du système alimentaire local.

Territoires

La notion de territoires se définit de manière plurielle. Selon les besoins identifiés et les filières concernées, l'action du CCGAD portera sur des échelles différentes tout en s'engageant à rechercher des solutions dans une logique de proximité. Cette action doit être pensée en relation étroite avec les territoires voisins de la métropole bordelaise, afin de fonder une solidarité interterritoriale sur la thématique de l'alimentation durable.

Rôles

Afin d'assurer une action efficace, le CCGAD a pour fonction de :

- **Fédérer les acteurs et animer les coopérations** : En mettant en réseau les acteurs des territoires, le CCGAD a pour vocation de favoriser la mutualisation de leurs compétences, de faciliter le développement de partenariats et de promouvoir une vision systémique et concertée de l'alimentation, basée sur la co-responsabilité des acteurs du territoire.
- **Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance** : Le CCGAD vise à favoriser l'information et à mobiliser le plus grand nombre (citoyens, acteurs locaux et élus) dans la mise en œuvre d'un système alimentaire durable. Il assure dans ce sens une veille active sur les initiatives existantes et émergentes.
- **Soutenir les initiatives locales et les expérimentations** : Le territoire regorge d'initiatives en faveur de l'alimentation durable que le CCGAD peut accompagner. Il peut aussi développer des expérimentations aux côtés des acteurs locaux pour tester des projets, faire émerger des solutions originales et viables sur le plan économique, social et environnemental.
- **Suivre et évaluer les performances du territoire** : Caractériser, comprendre et anticiper les évolutions du système alimentaire permet au CCGAD d'évaluer les impacts à moyen et long terme des décisions et des actions qu'il mène, de formuler des recommandations auprès des décideurs politiques locaux ou autres acteurs du territoire pour avancer vers un système alimentaire local durable.

Thématiques prioritaires

Le CCGAD investit par son action quatre thématiques prioritaires :

- Permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation saine et durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la capacité agricole alimentaire du territoire
- Relocaliser les filières et encourager les circuits courts et de proximité

Co-responsabilité

En signant la charte du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable, nous devenons officiellement membres du CCGAD. Nous nous engageons à ce titre à inscrire nos contributions dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle, et à respecter les valeurs qui fondent le CCGAD. Dans l'esprit d'intérêt général, nous nous engageons à partager les informations pertinentes pour renforcer l'action du CCGAD dans l'accompagnement de la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable.

Fait à _____, le _____

Structure :

Signature :

Annexe 2 : Plan d'action du CCGAD (2018)

Axe stratégique	N°	Titre de l'action	Acteurs ressources	Cibles	Thématique prioritaire			Etat d'avancement de l'action	Échéances
					Accessibilité alimentaire	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Capacité agricole du territoire		
Fédérer les acteurs et animer les coopérations	1	Animer des temps de rencontre, d'échange et de travail entre les membres du CCGAD	Tous collèges	Membres du CCGAD	X	X	X	Action récurrente	A compter de 2017
	2	Produire des avis, recommandations, etc. à destination de Bordeaux Métropole pour assurer la prise en compte de l'alimentation durable dans ses politiques publiques	Collège 1	Agents et élus de Bordeaux Métropole; autres échelons administratifs	X	X	X	Action continue	A compter de 2017
	3	Produire des données et créer un cadre de concertation pour accompagner les pouvoirs publics dans une stratégie de relocalisation des achats de la restauration collective publique sur la métropole	Collèges 1 et 3	Agents techniques de la restauration collective publique communale et métropolitaine	X	X	X	Action en cours de réalisation	A compter de fin 2019
	4	Faire le lien avec les professions médicales et médico-sociales dans une démarche alimentation-santé	Collège 5	Partenaires du Contrat local de santé métropolitain, professionnels de santé	X			Action en cours de lancement	1er semestre 2020
	5	Recenser et favoriser par la construction d'un cadre la mutualisation des lieux et équipements de sensibilisation au changement de pratiques alimentaires	Collège 5	Membres du collège 5 du CCGAD	X	X	X	Action à lancer	2021
	6	Développer les solidarités entre territoires	Collège 1	Communes de Bordeaux Métropole, territoires voisins, autres territoires			X	Action continue	A compter de 2016
Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance	7	Mutualiser, réaliser et diffuser des supports de communication pour promouvoir l'alimentation durable	Collège 5	Grand public	X	X	X	Action continue	A compter de 2016
	8	Créer et animer un site internet dédié à l'alimentation durable	Collège 5	Membres du CCGAD, acteurs locaux de l'alimentation, grand public	X	X	X	Action continue	A compter d'avril 2019
	9	Animer une cartographie sur l'alimentation durable	Collège 5	Membres du CCGAD, acteurs locaux de l'alimentation, grand public	X	X	X	Action continue	A compter de 2017
	10	Investir des événements pour sensibiliser à l'alimentation durable	Collège 5	Grand public	X	X	X	Action en cours de lancement	A compter de 2020
	11	Organiser des conférences-débats croisant les regards des acteurs de terrain et des établissements de recherche	Tous collèges	Membres du CCGAD, grand public	X	X	X	Action en cours de réalisation	A compter de novembre 2018
	12	Développer des ateliers grand public en lien avec l'alimentation durable	Collège 5	Grand public	X	X	X	Action continue	A compter de 2016
	13	Eduquer aux enjeux de l'alimentation durable dès le plus jeune âge via des ateliers dans les écoles	Collège 5	Scolaires	X	X		Action continue	A compter de 2016
	14	Accompagner les structures professionnelles vers la réduction du gaspillage alimentaire	Collège 5	Structures professionnelles		X		Action en cours de réalisation	A compter de 2017

Axe stratégique	N°	Titre de l'action	Acteurs ressources	Cibles	Thématique prioritaire			Etat d'avancement de l'action	Échéances
					Accessibilité alimentaire	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Capacité agricole du territoire		
Soutenir les initiatives locales et les expérimentations	15	Soutenir les innovations locales visant à réduire le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'accès de tous à une alimentation saine et durable	Collège 5	Grand public, publics vulnérables	X	X		Action en cours de réalisation	A compter de 2018
	16	Expérimenter un projet alimentaire à vocation sociale à l'échelle de la ville de Bordeaux	Collèges 1, 4 et 5	Grand public, publics vulnérables	X	X		Action en cours de réalisation	A compter de 2018
	17	Soutenir les démarches de transformation locales	Collèges 1 et 3	Collège 3			X	Action récurrente	2020
	18	Soutenir le développement des modes de commercialisation en circuits courts et de proximité	Collège 4	Collège 2, Collège 4, Collège 5	X		X	Action continue	A compter de 2016
	19	Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire dans un changement de pratiques vers plus de durabilité	Collège 4	Acteurs de l'aide alimentaire	X	X	X	Action en cours de réalisation	A compter de 2020
	20	Soutenir le développement de schémas logistiques d'approvisionnement durables	Collège 4	Collège 4			X	Action en cours de lancement	A compter de 2019
	21	Encourager le développement d'initiatives d'agriculture urbaine sur la métropole	Collège 2	Grand public, acteurs de l'agriculture urbaine			X	Action continue	A compter de 2018
	22	Créer et diffuser un document présentant la stratégie alimentaire de la métropole et des autres acteurs publics	Collège 1	Membres du CCGAD, acteurs locaux de l'alimentation, grand public	X	X		Action à lancer	2020
	23	Réaliser une étude pour quantifier et qualifier le poids économique de la restauration collective publique	Collèges 1 et 3	Agents techniques de la restauration collective publique communale et métropolitaine	X		X	Action réalisée	juil-05
	24	Définir et lancer une étude sur le gaspillage alimentaire	A définir	A définir		X		Action à lancer	2021
Suivre et évaluer les performances du territoire	25	Rédiger un rapport annuel d'activité du CCGAD	Tous collèges	Membres du CCGAD, grand public, autres territoires	X	X	X	Action en cours de lancement	2020